

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 39-40 (1967)

Heft: 8

Artikel: Environ neuf appartements sur dix loués aux Lausannois ont des loyers nets inférieurs à trois cents francs

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-126293>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Environ neuf appartements sur dix loués aux Lausannois ont des loyers nets inférieurs à trois cents francs

Les premiers résultats de l'enquête générale sur l'état du logement lausannois décidée par le Conseil communal, en date du 15 novembre 1966, viennent de paraître. Plus de 50 000 questionnaires remplis par les gérances et les propriétaires privés ont été dépouillés par les services municipaux au cours de ces derniers mois. Un premier rapport vient de sortir de presse, dont nous publions ci-dessous les principales considérations.

45

Il convient toutefois d'avoir présent à l'esprit le fait que, le 1^{er} janvier dernier, le régime du contrôle des loyers à Lausanne a été remplacé par le régime de la surveillance. De nombreuses augmentations de loyers sont intervenues depuis lors, dont ne tient pas compte l'enquête municipale. C'était d'ailleurs l'un des buts de cette enquête de connaître l'état du logement et des loyers avant l'abolition du contrôle. Les loyers dont il y est fait état étaient donc ceux en vigueur au 1^{er} décembre 1966. Ainsi en est-il des chiffres publiés dans notre titre.

Le rapport comprend trois chapitres :

1. Caractéristiques générales

Au 1^{er} décembre 1966, on trouve 50 893 appartements dont 27 518 (54,1%) construits avant 1947 et 23 375 (45,9%) après 1947. Ces 50 893 (100%) se divisent en :

7 098 logements de 1 pièce	(13,9%)
16 277 logements de 2 pièces	(32,0%)
16 844 logements de 3 pièces	(33,1%)
6 063 logements de 4 pièces	(11,9%)
2 596 logements de 5 pièces	(5,1%)
2 015 logements de 6 pièces et plus	(4,0%)

Les appartements de 2 et 3 pièces représentent près des deux tiers (65,1%) de l'habitation; ceux de 1, 2, 3 et 4 pièces les neuf dixièmes.

En comparant les logements construits avant 1947 et après 1947, on constate d'emblée la part encore prépondérante prise par les premiers (54% contre 46%).

Quant aux appartements construits avec l'aide des pouvoirs publics, on en relève 6339, soit le 12,5% de l'habitation.

2. Loyers

On trouve 2378 logements (4,7%) appartenant à leurs occupants, 91 logements de service (0,2%) et 106 logements loués meublés (0,2%). Il reste ainsi 48 318 appartements destinés à la location.

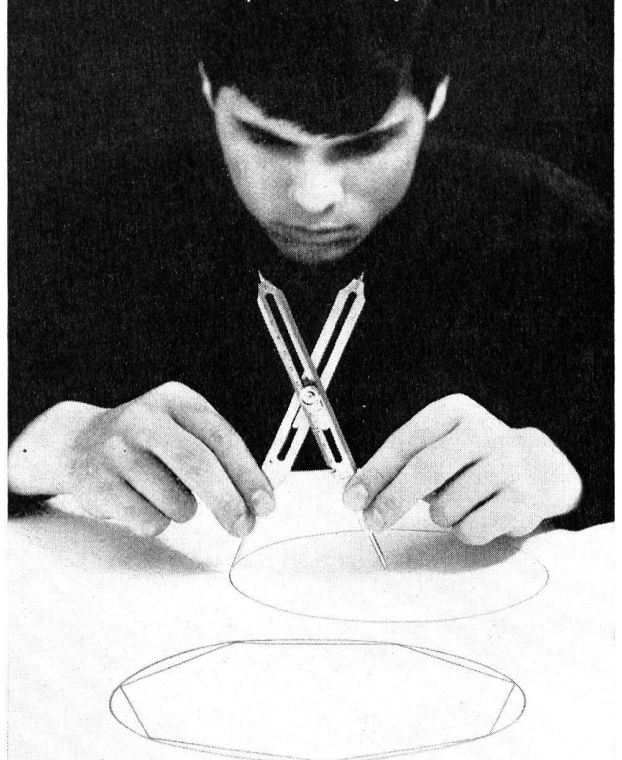
Parmi ceux-ci, on en relève 41 812 (86,7%) avec des loyers annuels nets inférieurs à 3500 fr. (soit environ neuf appartements loués sur dix avec des loyers mensuels nets c'est-à-dire sans charge pour chauffage et eau chaude, inférieurs à 300 fr. par mois).

L'examen des loyers par catégories de pièces, fondé sur le critère d'environ 100 fr. par pièce et par mois, montre que près des quatre cinquièmes des appartements de 2, 3, 4 et 5 pièces ont des loyers inférieurs à 100 fr. par pièce et par mois. La catégorie des logements d'une pièce révèle en

Instrumentes spéciaux Kern pour tous les travaux de dessin

On sait depuis longtemps qu'il existe des boîtes de compas Kern dans toutes les grandeurs et pour toutes les exigences. Mais savez-vous que Kern fabrique aussi toute une série d'instruments de dessin spéciaux avec lesquels on peut exécuter de nombreux travaux beaucoup plus rapidement, plus exactement et plus commodément ?

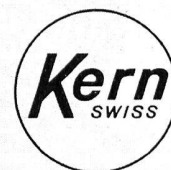
Nous vous présentons aujourd'hui :



Les compas de réduction Kern

Ces instruments de précision très pratiques sont d'usages extrêmement divers. En voici quelques exemples: report de droites en n'importe quelles échelles; division de droites et de circonférences en un nombre quelconque de sections égales; division de droites dans une proportion déterminée (par exemple dans la section d'or).

Faites-vous démontrer dans votre magasin spécialisé les nombreuses applications de ces compas Kern.



Kern & Cie S.A. 5001 Aarau
Usines d'optique et de mécanique de précision



Une isolation peut-elle être efficace et relativement peu coûteuse à la fois ? Bien sûr !

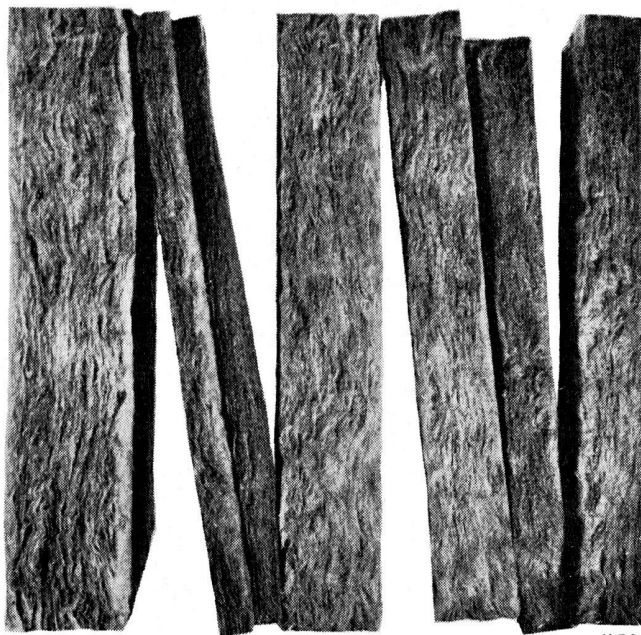
La Pierrelaine de Flums est un matériau inorganique, ininflammable et incombustible, de volume constant : son feutre est souple et ne se tasse pas. Produit impourrissable puisque obtenu par fusion de roche alpine. Ces panneaux se découpent facilement au moyen d'un couteau, permettant une pose simple et pratique même à des endroits peu accessibles. Tels sont les critères de nos panneaux d'isolation pour le bâtiment, utilisés de plus en plus pour toutes les isolations

sans compression : constructions à double mur, éléments préfabriqués, colombages, toitures, ou isolation de cheminées. Exigez-les partout où une isolation efficace est indispensable !
Données techniques :
Coefficient de conductibilité thermique $\lambda = 0,035$ à 20°C
Épaisseurs : 3, 4, 5, 6, 8, 10 cm
Dimensions : 50 x 100 cm
Limites supérieures de température :
Pierrelaine 700°C
Liant max. 250°C

Fonderie Spoerry SA
8890 Flums
Téléphone (085) 311 48

Panneaux d'isolation

type «bâtiment»



46.3 f

Aménagement et nature

La création de parcs naturels régionaux en France

L'histoire des parcs nationaux est déjà longue. Les premières réserves naturelles ont été constituées dès que les autorités publiques prirent conscience des transformations profondes entraînées par la première révolution industrielle. Face à l'extension continue des agglomérations urbaines et rurales, on éprouva le besoin de préserver un milieu naturel géographique limité. Ainsi le Parc national suisse a-t-il pour fonction d'assurer à la faune et à la flore des conditions de vie qu'elles ne pourraient plus trouver sans l'intervention du législateur.

Ce louable effort, répondant à un but bien précis, apparaît aujourd'hui quelque peu étroit. Il ne s'agit plus uniquement de protéger une portion du territoire des atteintes de la civilisation. D'autres valeurs sont menacées. C'est ce qu'a reconnu la France en posant le principe de la création de parcs naturels régionaux. Distincts des espaces verts urbains et suburbains, ces derniers procèdent de trois objectifs :

équiper les agglomérations urbaines en aires naturelles de détente,

animer le monde rural, notamment les secteurs qui sont le plus difficilement adaptables aux exigences d'une agriculture moderne,

protéger enfin la nature et les sites.

Un comité interministériel a décidé récemment de faire dresser une liste des parcs dont la création peut être envisagée. Des études sont en cours pour l'Armorique, le Morvan, la Grande-Brière, la Haute-Provence et la région de Toulouse, d'autres seront entreprises prochainement dans le Vercors, le Haut-Languedoc, l'Auvergne, le Limousin, les Vosges du Nord, les Landes, la région Nancy-Metz et la région lyonnaise. Un décret gouvernemental fixe à 5000 hectares la surface minimale des parcs ; le financement reposant essentiellement sur les collectivités locales, l'aide de l'Etat ne sera qu'un appoint.

A l'heure où notre pays cherche avec peine à établir une politique d'aménagement du territoire, il convient de relever le mérite de la France qui refuse de fonder les choix d'utilisation des sols sur les seuls critères de l'économie.

Aspan

revanche 855 unités, soit le 12,2% de la catégorie, avec des loyers mensuels nets supérieurs à 200 fr.

3. Occupation

Au 1^{er} décembre 1966, Lausanne comptait 409 logements vacants, soit le 0,8% de l'habitation. Par ailleurs, on trouve 13 613 appartements occupés par une personne et 15 985 par deux personnes. Plus du quart de l'ensemble des appartements est habité par une seule personne, près du tiers par deux personnes. Les quatre cinquièmes (10 756) des logements occupés par une personne se regroupent dans les catégories des 1 et 2 pièces ; plus des trois quarts (12 329) des logements occupés par 2 personnes se situent dans les catégories des 2 et 3 pièces.

En ce qui concerne le taux moyen d'occupation par pièce habitable, on enregistre les résultats suivants :

La Commission Stocker recommande l'encouragement de l'aménagement du territoire

49

Constituée en mars 1965, la Commission d'experts chargée d'examiner les subventions fédérales, plus connue sous le nom de Commission Stocker, du nom de son président, a remis son rapport au Conseil fédéral en juillet de cette année. Alors qu'elle préconise une réduction des subventions de l'ordre de 140 millions de francs, il est intéressant de noter qu'en ce qui concerne l'aménagement du territoire, ses propositions tendent au maintien des subventions actuelles et, dans certains cas, à leur accroissement. Commentant le tableau synoptique des plans locaux et régionaux, la commission déclare:

«L'aménagement du territoire, dans de nombreux endroits, en est encore à ses débuts; il est donc probable qu'il exigera des investissements considérables dans les années à venir. L'aménagement doit stimuler les efforts en vue de l'amélioration de l'infrastructure et donner les lignes directrices de l'évolution future. Même si l'aménagement national, régional et local n'est pas la panacée qu'on voudrait parfois nous présenter, il est indéniable que du point de vue économique, il convient de le soutenir. Heureusement, on est en train d'admettre, chez nous aussi, qu'il n'est pas de croissance optimale sans division et organisation rationnelles du territoire. L'assistance fédérale ne peut être supprimée dans ce domaine. Dans le cas des zones de montagne, elle pourrait même être accrue avec profit. Ce dont ces zones ont besoin ce n'est pas... principalement d'une aide financière dispensée au hasard mais d'une politique de croissance renforçant les structures économiques et que soutiendrait secondairement la politique fédérale des subventions. Or, l'élaboration de cette politique n'est plus concevable sans l'apport des données de l'aménagement régional et local. Un accroissement de l'aide aux régions financièrement faibles est de toute manière entièrement justifié dans ce secteur.»

Nous ne pouvons que souscrire à ces déclarations. L'aménagement du territoire peut être considéré comme un instrument de l'Etat moderne, auquel les communes, les cantons et la Confédération ne peuvent renoncer sans que l'accomplissement de leurs tâches s'en trouve entravé ou augmentés les moyens financiers qu'ils doivent y affecter.

Aspan

A fin 1966, Lausanne compte 50 893 appartements contenant 141 568 pièces et regroupant 125 320 habitants; on note ainsi une moyenne de 0,89 occupant par pièce habitable.

A fin 1960, les résultats du recensement fédéral de population révélaient pour notre ville un «stock» de 45 587 appartements avec une occupation moyenne par pièce habitable de 0,93.

«Feuille d'Avis de Lausanne»

construisez moderne

Tentes en toile

Parois mobiles
»holoplast«

Stores vénitiens

Volets roulants à lames orientables
»solomatic«

Volets-contre-vents »lamobil«

Volets roulants »alucolor« en aluminium prélaqué

Volets roulants métalliques

Marquises avec bras articulés

Installations de commandes électroméc. et à distance

Installations d'obscurcissement

avec GRIESSER

Aadorf
052 47 25 21

Bâle
061 34 63 63

Berne
031 25 28 55

Genève
022 44 72 74

Lausanne
021 26 18 40

Lugano
091 3 44 31

Lucerne
041 2 72 42

St-Gall
071 23 14 76

Zurich
051 23 73 98

Chaux-de-Fds
039 2 74 83

Venthône VS
027 5 07 54